

VAE

DOSSIER DE FINANCEMENT

Notice d'informations

De quoi s'agit-il ?

Les lettres du ministère du travail du 22/04/2022 et 06/09/23, prolongeant l'ordonnance n°2020-387 du 1er/04 2020 portant mesure d'urgence en matière de formation professionnelle (modifiée par l'ordonnance n° 2020-1501 du 2 décembre 2020) permettent aux Transitions Pro de financer la VAE dans un cadre forfaitaire jusqu'au 31 décembre 2023

La VAE se déroule en 3 étapes :

- La recevabilité (étape pouvant faire l'objet d'un accompagnement)
- L'accompagnement à la rédaction du dossier de validation
- L'examen

Ces 3 étapes sont prises en charge forfaitairement par le réseau Transitions Pro à hauteur de 2 000 € maximum.

La date de clôture d'un dossier VAE est de 2 ans à compter de la date de notification de décision de prise en charge de la CPIR.

Besoin d'information sur la démarche ? Rendez-vous sur un Espace conseil VAE qui vous accueille gratuitement ou par téléphone (numéro vert gratuit) : **0 800 00 73 73**.

Eligibilité

Tous les salariés du secteur privé sont éligibles à cette prise en charge, quels que soient leurs contrats (CDI, CDD, intermittents, intérimaires). Toutefois, pour les CDD, intermittents et intérimaires, la demande de financement doit intervenir dans les 12 mois suivant le dernier contrat de travail.

La VAE se déroule uniquement hors temps de travail, sans prise en charge de salaire.

A noter : Pour la reconnaissance de vos acquis par la VAE, une expérience de 12 mois minimum, consécutive ou non, dans la certification visée est nécessaire.

Démarches[Choix de l'organisme accompagnateur](#)**SIEGE SOCIAL**

Parc Technologique du Canal
4 rue Giotto - CS 72280
31522 RAMONVILLE SAINT-AGNE Cedex
Tél. 05 62 26 87 87
SIRET 824 142 608 00010 - NACE 9412Z

Mise à jour le 13/07/23

SITE MONTPELLIER

Parc d'activités La Peyrière
10 rue Robert Schuman – CS 1
34433 SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX
Tél. 05 62 26 87 87
SIRET 824 142 608 00028 - NACE 9412Z

L'organisme accompagnateur sollicité par le demandeur (certificateur du diplôme visé et/ou structure spécialisée dans l'accompagnement VAE) devra respecter les exigences qualité attendues au regard du décret Qualité en vigueur*.

Attention : vous ne pouvez valider que des certifications enregistrées au RNCP** ou des blocs de compétences de ces certifications.

Vous devez remplir un dossier de demande de financement en ligne depuis votre espace sur notre site : www.transitionspro-occitanie.fr

Une partie de ce dossier est à remplir par l'organisme accompagnateur. C'est lui qui percevra le financement proposé et qui devra s'occuper de l'ensemble des démarches (y compris financières) concernant la certification, même s'il n'est pas le certificateur.

Les délais de dépôt de dossier à respecter

Date de Début d'accompagnement de la VAE	15 sept. 23	15 oct. 23	15 nov. 23	15 déc. 23	15 janv. 24	15 fév. 24
Commission Paritaire d'Instruction	Sept. 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Janv. 2024	Fév. 2024
Date limite De dépôt de dossiers	17 Juil. 2023	16 Aout 2023	15 Sept. 2023	16 Oct. 2023	15 Nov. 2023	31 Déc 2023



Un dossier déposé et un dossier complet (volet bénéficiaire + volet organisme de formation). Le dossier est finalisé uniquement lorsque le bénéficiaire certifie la saisie du volet de l'organisme de formation.

Déroulement

Accompagnement à la recevabilité

Plafond forfaitaire proposé à 200€ maximum.

Si la recevabilité s'effectue après le passage du dossier en Commission Paritaire, celle-ci pourra être pris en charge (sous réserve de l'obtention du financement) par Transitions Pro à hauteur d'un montant forfaitaire de 200 euros maximum.

Si la recevabilité s'effectue en amont de la Commission Paritaire, pas de prise en charge du forfait de 200 euros. Le demandeur pourra prétendre à la prise en charge de

SIEGE SOCIAL

Parc Technologique du Canal
4 rue Giotto - CS 72280
31522 RAMONVILLE SAINT-AGNE Cedex
Tél. 05 62 26 87 87
SIRET 824 142 608 00010 - NACE 9412Z

Mise à jour le 13/07/23

SITE MONTPELLIER

Parc d'activités La Peyrière
10 rue Robert Schuman – CS 1
34433 SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX
Tél. 05 62 26 87 87
SIRET 824 142 608 00028 - NACE 9412Z

l'accompagnement et des frais de jury sous réserve de la validation par la Commission du financement.

A la fin de cette première partie, le candidat reçoit le résultat de la recevabilité.

Si c'est positif :

- Il continue l'accompagnement avec l'organisme.
- A la réception de la fiche de recevabilité, du certificat de réalisation et d'une facture, Transitions Pro réglera à l'organisme accompagnateur à hauteur de 10% du montant total du devis dans la limite des 200 euros.

Si c'est négatif :

- La démarche s'arrête
- A la réception de la fiche de recevabilité, du certificat de réalisation et d'une facture, Transitions Pro réglera à l'organisme accompagnateur à hauteur de 10% du montant total du devis dans la limite des 200 euros.

Accompagnement à la rédaction du dossier de validation

Il n'y a pas de durée minimale ou maximale pour cette partie. Les modalités d'accompagnement sont multiples. Celle-ci se termine par l'inscription du candidat à l'examen.

L'abandon du bénéficiaire en cours d'accompagnement, notamment lorsqu'il ne se présente pas au jury ne pourra donner lieu au versement de l'intégralité du forfait alloué par la CPIR.

70% du montant du devis sera néanmoins versé si le bénéficiaire réalise au moins la moitié des heures d'accompagnement prévues dans la limite des 1400 euros.

Jury

A la réception de l'inscription du candidat à l'examen et d'une facture, Transitions Pro réglera à l'organisme accompagnateur, les 90% restants du devis prévu dans la limite des 1800 euros.

Attention : les coûts éventuels concernant le jury sont à prévoir et à gérer par l'organisme accompagnateur.

* Exigences Qualité pour les Organismes de formation (Décret du 30/06/2015 et Décret du 6 juin 2019)

** : RNCP : Répertoire National des Certifications professionnelles

SIEGE SOCIAL

Parc Technologique du Canal
4 rue Giotto - CS 72280
31522 RAMONVILLE SAINT-AGNE Cedex
Tél. 05 62 26 87 87
SIRET 824 142 608 00010 - NACE 9412Z

Mise à jour le 13/07/23

SITE MONTPELLIER

Parc d'activités La Peyrière
10 rue Robert Schuman – CS 1
34433 SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX
Tél. 05 62 26 87 87
SIRET 824 142 608 00028 - NACE 9412Z